

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA VALLÉE DE LA CHARENTE EN AVAL DE L'AGGLOMÉRATION D'ANGOULÊME (SECTEUR DE LINARS À BASSAC)

3 - Définition des aléas

L'événement de référence retenu correspond aux niveaux d'eau de la crue de 1982 qualifiée de centennale, augmentés de 10 % de débit, en raison :

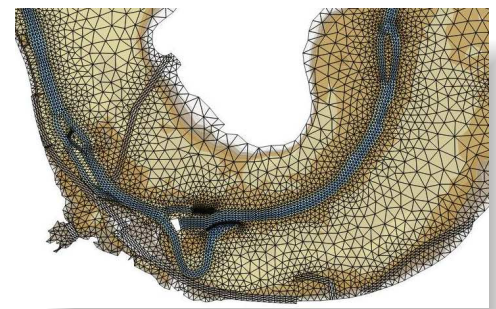


- ↪ des textes qui précisent que l'événement à prendre en compte est la crue historique la plus forte connue, dès lors qu'elle présente une fréquence au moins centennale (1982 pour notre secteur),
- ↪ des conclusions de l'étude menée par l'Institution Interdépartementale du bassin de la Charente qui indique que : « si une crue similaire à celle de 1982 se produisait aujourd'hui, le niveau de celle-ci serait augmenté de 18 cm en aval de Cognac ; La modélisation réalisée sur le linéaire d'étude a permis de préciser que les 18 cm étaient générés par une augmentation du débit de 10 %. Il y a donc lieu de prendre en compte ce débit. »

Détermination de l'événement de référence

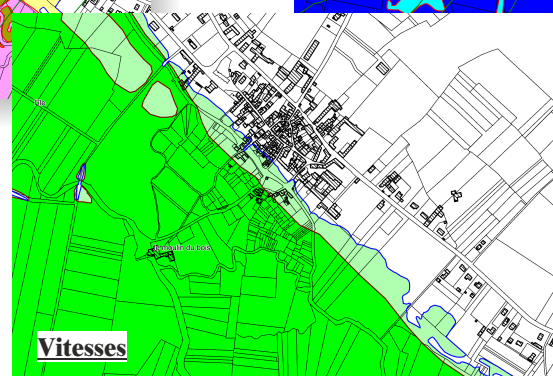
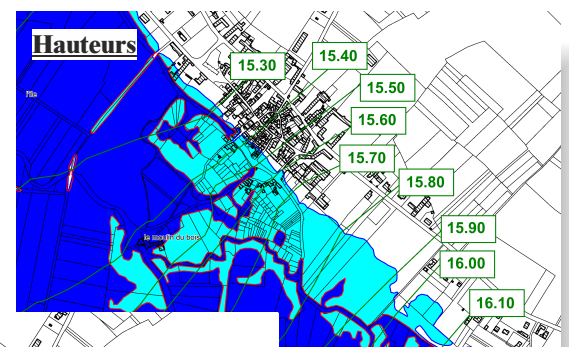
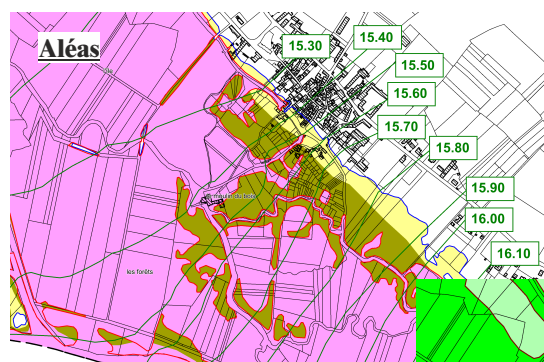
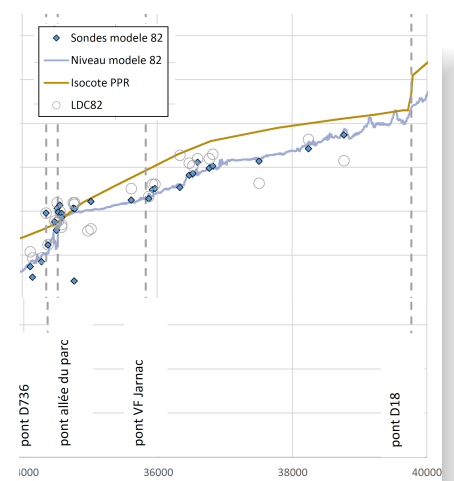
Caractéristiques des investigations menées :

- ↪ prise en compte d'un levé du lit majeur très dense (1 point tous les m²),
- ↪ réalisation de levés topographiques (terrains, laisses de crues) et bathymétriques (profil de la rivière et des sections des ouvrages de franchissement),
- ↪ mise en œuvre d'une modélisation détaillée des écoulements, calage du modèle pour les crues de décembre 1982 et janvier 1994,
- ↪ simulation de la ligne d'eau de cette même crue avec un débit supérieur de 10% pour tenir compte de l'évolution de l'occupation des sols du bassin versant.



Cartographies produites :

- ↪ par comparaison de la ligne d'eau avec la topographie des terrains, cartographie des hauteurs d'eau,
- ↪ par prise en compte des résultats de la modélisation, cartographie des vitesses,
- ↪ par croisement des hauteurs d'eau et des vitesses, élaboration des cartes des aléas sur support cadastral (au 1/5000) pour les 15 communes du futur PPRI.



PREFECTURE DE LA CHARENTE

Direction
Départementale
des Territoires de
la Charente



QUALIFICATION DE L'ALÉA :

Vitesse d'écoulement (m/s)	Hauteur d'eau (m)	
	0 - 1	> 1
0 - 0,2	Faible	Fort
0,2 - 0,5	Moyen	Fort
> 0,5	Fort	Fort